



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mercredi 18 décembre 2024**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 14h00, en partie en présentiel et en partie en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration.**

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI, Mme BENÂTRE, Mme HAKEM
Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, M. PETITEAU, M. SENTENAC (*à partir de 14h12 – délibération n° 27*)
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET
Membre désigné par Action Logement : M. DEPENNE
Membre désigné par la CAF : M. DEPLANQUE
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT), M. GUILLOU (CFDT)
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), M. GOURET (CGL), Mme SALIMY (CSF)
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE, M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

Participaient en visioconférence :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : Mme PIAU, M. PRAS
Personnalités qualifiées : Mme LEFEVRE, Mme TRICOT
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON

Était représentée :

Personnalité qualifiée : Mme DAVID-LECOURT ⇒ Pouvoir à M. QUÉRO

Absente : Mme LE CORRE

Assistaient également à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. ALBERT, Directeur de la Communication et des Relations Institutionnelles,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 18 décembre 2024

Délibération n° 26/24 DG

Objet : ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE REPRESENTANT LES LOCATAIRES AU SEIN DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NANTES METROPOLE HABITAT

Considérant que,

I – Contexte

Les articles L.421-8 et R.421-12 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoient que le Conseil d'Administration forme en son sein un Bureau, qui comprend le Président et six autres membres élus au scrutin majoritaire, dont un représentant de locataires.

Par délibération n°18/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020, les membres du Bureau ont été élus par le Conseil d'Administration.

Par délibération n° 03/24 du Conseil d'Administration du 26 juin 2024, Mme Manoëlla LE CORRE, représentante de l'association CLCV, avait été élue membre du Bureau

II – Argumentaire

Par lettre en date du 25 novembre 2024, Mme Manoëlla LE CORRE, représentant les locataires au sein du Bureau du Conseil d'Administration de Nantes Métropole Habitat, a informé le Président de sa décision de démissionner de cette instance à effet du 18 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette démission. Il est donc proposé de procéder à l'élection d'un nouveau membre en tant qu' élu représentant les locataires, en remplacement de Mme Manoëlla LE CORRE.

L'association Indecosa-CGT a proposé la candidature de M. Lucien BERTIN en tant que membre du Bureau représentant les locataires.

Le Président soumet alors cette candidature au vote des Administrateurs.

La composition du Bureau serait la suivante, une fois le caractère exécutoire de la présente délibération constaté :

- M. Thomas QUÉRO, Président de droit du Bureau,
- Mme Catherine BASSANI,
- Mme Marie Annick BENÂTRE,
- M. Pascal PRAS,
- Mme Abbassia HAKEM
- Mme Laurence BROSSEAU,

et,

- M. Lucien BERTIN, représentant les associations de locataires.

III – Conclusions

- . Vu les articles L. 421-8 et R.421-12 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- . Vu la délibération n°18/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 relative à l'élection des membres du Bureau,
- . Vu la délibération n°03/24 du Conseil d'Administration du 26 juin 2024 relative à l'élection de Mme Manoëlla LE CORRE en qualité de membre du Bureau,
- . Vu la lettre de démission de Mme Manoëlla LE CORRE en date du 25 novembre 2024,
- . Vu l'exposé qui précède,

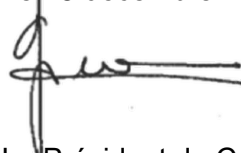
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve l'élection de M. Lucien BERTIN représentant de l'association Indecosa-CGT au sein du Bureau du Conseil d'Administration.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 03/24 du Conseil d'Administration du 26 juin 2024 et modifie la délibération n°18/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (21 voix).

Le 18 décembre 2024,



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO